

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 décembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RONDEAU—LA PRÉTENDUE ABSENCE DES CRÉDITISTES AUX COURS DE L'ICCA SUR LE BILL C-259

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, comme l'atteste la page 10406 du compte rendu des débats de lundi dernier, l'honorable député de Laurier (M. Leblanc) déclarait, et je cite:

... les membres de l'ICCA... sont venus ici donner des cours aux députés pendant une journée complète, et ce à leurs propres frais. Je ne me souviens pas avoir vu aucun créditiste assister à ces cours. Alors, où étaient-ils donc, les créditistes? ... Comment peuvent-ils comprendre ce bill, puisqu'ils ne vont même pas à la source officielle d'information, ...

Monsieur le président, j'avais moi-même été chargé par mes collègues d'assister aux cours donnés par les comptables agréés, et cette déclaration de la part de l'honorable député de Laurier est complètement erronée et mensongère. Ou bien l'honorable député de Laurier a volontairement trompé la Chambre, ou bien, lorsqu'il a assisté aux cours donnés par l'ICCA, il dormait, car j'étais moi-même présent aux cours donnés par les comptables agréés. J'étais assis près de l'honorable député de Montréal-Bourassa (M. Trudel) et de l'honorable député de Témiscouata (M. Gendron); l'honorable député de Laurier était aussi assis près de moi. Il est donc évident que la mémoire lui a fait défaut et que, de plus, son génie, malheureusement, était absent.

AFFAIRES COURANTES

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

LE MAINTIEN EN FONCTIONS JUSQU'EN 1973

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai l'honneur d'annoncer qu'il plaît à Sa Majesté la Reine d'approuver le maintien du très honorable Roland Michener dans ses fonctions de gouverneur général du Canada jusqu'au printemps 1973, et que le gouverneur général, que j'ai été voir, accepte d'assumer cette charge jusqu'à cette date.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le très hon. M. Trudeau: Le Canada entier sait gré au très honorable M. Michener du dévouement et de la dignité avec lesquels il s'est acquitté des hautes responsabilités de sa charge, admirablement secondé par M^{me} Michener, et je suis certain, monsieur le président, que tous les Canadiens accueilleront favorablement la déci-

sion de Sa Majesté de maintenir le Gouverneur général dans ses fonctions.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'AÉROPORT DE HAWKESBURY

Question n° 1819—**M. Forrestall:**

1. Le CN compte-t-il user de ses pouvoirs d'expropriation pour aménager un embranchement de chemin de fer à travers l'aéroport de Hawkesbury (Ontario)?

2. L'aménagement d'un tel embranchement nécessiterait-il la réduction du terrain d'atterrissage et de décollage et, dans l'affirmative, cette réduction compromettrait-elle la sécurité de l'aéroport de Hawkesbury?

3. A-t-on songé à localiser cet embranchement de façon à minimiser la réduction d'espace aérien qui en résultera?

4. Dans quelle mesure le ministre des Transports a-t-il compétence pour protéger un aéroport dont le statut d'aéroport public a été agréé par son ministère des tentatives d'empiètement émanant de l'industrie?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le CN me transmet les renseignements suivants: 1. Oui.

2. Oui.

Et le ministère des Transports: 2. L'embranchement ne nuira aucunement aux vols d'avions légers à l'aéroport de Hawkesbury.

4. Le ministère des Transports accorde un permis d'exploitation à un aéroport s'il répond aux exigences réglementaires. Tout manquement à ces exigences peut entraîner le retrait ou la limitation du permis d'exploitation. Dans le cas des aéroports privés, les litiges concernant un manquement de ce genre sont l'affaire des parties en cause; ils se règlent par entente directe lorsqu'il s'agit d'aéroports du ministère des Transports.

LE PROJET DE DÉMONSTRATION DE REGINA

Question n° 1987—**M. Robinson:**

Le gouvernement publiera-t-il l'étude faite par la *Kates, Peat, Marwick and Company* sur la possibilité de réalisation du projet de démonstration de Regina ainsi que le plan de fonctionnement de ce projet?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'étude faite par la société Kates, Peat, Marwick and Company dans le cadre du projet de démonstration de Regina, ayant été publiée, peut être obtenue en quantité limitée au Centre canadien de développement des transports. Le comité directeur a aussi préparé un rapport abrégé, dont on peut obtenir des exemplaires en s'adressant au Regina Transit System ou au Centre canadien de développement des transports.